

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 115 (1989)
Heft: 10

Artikel: Les normes suisses et 1992
Autor: Badoux, Jean-Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-76952>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les normes suisses et 1992

L'économie suisse a manifestement une vocation internationale et de toute évidence une vocation européenne. Particulièrement capable d'exporter ses services, notre pays peut bien se mesurer à ses concurrents européens quand il offre les prestations de ses architectes et de ses ingénieurs. Le niveau élevé des salaires que nous pratiquons va en effet souvent de pair avec un niveau élevé des compétences.

Mais il ne fait pas le moindre doute à mon sens que d'ici à l'an 2000, nos prestations de services en ingénierie devront faire face à une concurrence européenne bien plus intense, tant en Suisse qu'à l'étranger, et dans les régions frontalières d'abord, Tessin, Bâle ou Genève.

Dans ce domaine, les normes et spécifications tiennent un rôle important, qui est en fait double :

- les normes peuvent influencer considérablement sur la conception et la

application soient confiées à d'autres qu'à des professionnels de qualité. Une norme joue et jouera toujours un rôle d'auxiliaire ; jamais elle ne sera un bon garde-fou.

PAR JEAN-CLAUDE BADOUX,
LAUSANNE

construction d'un bâtiment ou d'un ouvrage d'art ;

- de par la « philosophie » qui les inspire et étant donné leur niveau, les normes exercent une grande influence sur l'état des connaissances, sur l'attitude et sur le niveau de compétence des architectes et des ingénieurs.

Un outil, pas un garde-fou

Les normes ont beaucoup plus à donner que ne le pourraient de simples paragraphes à respecter. Avant d'être des textes juridiques, elles sont des outils pour l'exercice d'une profession et il faut savoir s'en servir pour pouvoir les utiliser. Aidant à préciser les règles de l'art, elles servent d'autant mieux l'homme de métier que celui-ci est plus qualifié. Et jamais elles ne pourront remplacer un bon conseiller : ce ne sont pas des textes de loi assurant l'immunité du patron d'un bureau d'étude face à son client.

Dans la construction, jamais les normes ne pourront garantir à un maître de l'ouvrage qu'un travail sera exécuté à satisfaction par une entreprise générale. Seul un architecte ou un ingénieur indépendant et qualifié pourra s'aider des normes pour mieux conseiller son client. Les normes SIA en effet recouvrent des domaines bien trop complexes et bien trop compliqués pour que leur interprétation et leur

Normes européennes

La volonté politique est manifeste, au sein du Marché commun, d'unifier rapidement et complètement la normalisation afin, notamment, de ne pas laisser subsister des entraves non tarifaires à l'établissement du marché unique. Sur le plan politique suisse, notre détermination n'est pas moins grande de nous aligner sur l'Europe, de marcher avec l'Europe, au moins dans le domaine de la normalisation. Les normes européennes sont en gestation avancée et la Suisse accepte d'emblée, sans réelles hésitations, de s'y rallier. Par conséquent, dès 1992, en Suisse comme dans les régions frontalières et sur le marché européen unifié, les architectes et les ingénieurs suisses devront pouvoir travailler avec les normes européennes. A priori sans grand poids sur la Communauté européenne, la Suisse ne pourra exercer de véritable influence que si ses propres normes - d'ailleurs publiées en plusieurs langues - peuvent servir de bases à des normes européennes. S'il en va ainsi - c'est le cas de certaines euronormes fondées sur des normes SIA -, alors la réglementation européenne sera la proche parente des règles suisses. D'où un avantage de poids pour les architectes et les ingénieurs suisses, comme du reste pour certaines industries d'exportation. Décidés en 1982 par la Commission européenne, les eurocodes sont en fait des normes européennes pour les ponts et charpentes. Chacun des eurocodes est rédigé par une équipe res-

treinte de spécialistes qui prennent pour base de leurs travaux, à leur gré, des règlements établis par des associations internationales, que ce soit le Comité euro-international du béton (CEB) ou la Convention européenne de la construction métallique (CECM), ou des normes nationales. Les projets d'eurocodes pour les constructions en béton et en acier, par exemple, ont fait l'objet d'une vaste consultation en 1984 déjà. Grâce à ses nombreuses interventions constructives et à la qualité reconnue de ses nouvelles normes SIA dans ces deux domaines, la Suisse peut participer à titre d'invitée aux débats du comité de rédaction. Ces deux textes sont disponibles sous leur forme définitive depuis la fin de 1988.

La Suisse et la SIA doivent participer

Dans l'immédiat, il est prévu que des normes européennes, de construction ou de génie électrique par exemple, doivent être adoptées par des majorités européennes qualifiées. Un pays comme la Suisse, pas plus qu'un groupe de pays, ne pourra y faire obstacle ou en empêcher l'utilisation sur son territoire. Il est donc essentiel que notre pays, c'est-à-dire la SIA plus particulièrement, soit en mesure d'influencer le plus et le mieux le travail de préparation et d'élaboration de ces normes européennes, et cela de deux manières :

- en désignant des délégués qui, même s'ils ne sont qu'invités, soient capables, actifs et compétents ;
- en fournissant, par des comités européens, des normes ou des parties de normes qui soient suffisamment excellentes et novatrices pour servir parfois de base de travail.

La SIA s'engage à fond dans cette direction, avec la volonté d'œuvrer dans l'intérêt de nos bureaux et de nos entreprises.

Il est probable que pendant une période transitoire d'une dizaine d'années, normes nationales et normes européennes coexisteront en Suisse. Puis, ce sont les règles européennes qui définiront nos règles de l'art.

Pendant la période transitoire, les normes européennes serviront surtout dans les régions limitrophes de part et

« Décloisonner, rééquilibrer, dynamiser » ou l'ascenseur et l'escalier

d'autre des frontières, mais aussi pour les entreprises et bureaux helvétiques travaillant dans d'autres pays européens ou pour les entreprises et bureaux européens qui prendront pied sur le marché suisse.

Si la SIA parvient à faire accepter ses normes comme l'une des bases au moins du travail des commissions européennes de normalisation, elle assurera à nos architectes et à nos ingénieurs un avantage important et évident : d'emblée formés et éduqués pour faire le pas vers l'Europe, ils s'imposeraient plus aisément sur le marché national comme sur le marché international.

Les normes modernes tiennent compte des matériaux actuels, des techniques récentes de mesure ou de calcul ; elles ne vont pas dans les détails, elles restent à l'essentiel ; elles ne tiennent pas à donner l'illusion que tout peut être réglementé ; elles laissent au contraire à l'ingénieur ou à l'architecte une bonne part de responsabilité et un large champ de créativité. Et c'est bien cette idée de créativité qu'il s'agit de faire entrer dans l'entreprise européenne de normalisation.

Ni conservatisme, ni paresse

Chez nous, parfois, le conservatisme, la paresse ou l'inertie freinent ou empêchent l'adoption de normes de qualité, bien adaptées aux conditions actuelles, qui pourraient être des contributions aux travaux européens de normalisation. C'est regrettable. Dans le domaine des normes aussi il est plus commode de subir que d'agir. Mais il est tellement plus satisfaisant d'agir que de subir. La SIA est à ce carrefour. Sa volonté est d'influencer au mieux notre avenir européen.

Adresse de l'auteur :
Jean-Claude Badoux
Président de la SIA
Professeur EPFL
ICOM-Construction métallique
1015 Lausanne

Comment l'Université de Genève réagit-elle devant le thème : Genève – sa région, le présent et l'avenir. Se sent-elle « acteur » dans cette perspective ? La formation de certains membres SIA assurée par l'Université est importante, mais en quoi l'Université elle-même se trouve-t-elle concernée par les décisions à prendre ?¹

L'Université de Genève n'est pas un campus. Elle est vraiment intégrée à la cité. La recherche scientifique se penche souvent sur le passé, un peu

PAR JEAN-LOUIS PEVERELLI,
GENÈVE

moins sur le présent, assez peu sur le futur. L'enseignement, en revanche, prépare les cadres de demain.

¹ Les notes qui suivent sont le résumé d'une table ronde et par conséquent n'échappent pas à la simplification et à la généralisation. Cette table ronde a eu lieu au Centre audiovisuel de l'université, le 7 novembre 1988, en présence des professeurs Jacques Vicari (Ecole d'architecture) et Charles Ricq (Institut universitaire d'études européennes), de M^{me} A. Goda (architecte, constructions universitaires). Participaient au débat, côté SIA, M^{me} Aristeia Baud-Bovy, architecte, et M. Michel Buffo, ingénieur. Le chargé de presse et de l'information scientifique de l'université a conduit le débat et assuré sa transcription avec l'aide de Marie-Agnès Kern, secrétaire.

Que de scénarios !

3, 5, 8 ans représentent respectivement le court, le moyen et le long terme. On ne peut faire que des scénarios, précise d'emblée Jacques Vicari. Pas question de vues futuristes. On peut tenir compte des présénarios. Exemple Uni III en construction. Toutes les décisions prises aujourd'hui dans le secret des bureaux déterminent les scénarios de demain.

Qui à l'Université s'interroge sur cet avenir ? Il faudrait consulter les publications des universitaires qui se sentent impliqués. Notons au passage l'une des positions du professeur Claude Raffestin, géographe : la déqualification enlève la substance même des emplois. La détérioration guette. C'est un aspect.

Genève n'est qu'un pôle. Il faut décentrer, replacer Genève dans un tissu européen. Charles Ricq : c'est la région qui compte pour cet avenir. Le cas du

Ayant étudié à Genève, qui fait partie de la SIA ?

Outre les diplômés des deux Ecoles polytechniques fédérales qui vivent et travaillent à Genève, ceux qui accomplissent leurs études dans plusieurs instituts de l'Université de Genève peuvent être admis à la SIA. Ils ont notamment obtenu le diplôme ou la licence de l'Ecole d'architecture de l'Université de Genève (EAUG), de l'Institut de physique, de l'Ecole de chimie et de la plupart des instituts de la Faculté des sciences, y compris les nouvelles sections formant des informaticiens, par exemple.

En justifiant d'une pratique suffisante de trois ans après les études, les ingénieurs et architectes de ce niveau universitaire peuvent être inscrits au REG A, du Registre suisse des ingénieurs et architectes. Celui-ci comporte aussi un REG B. Y sont inscrits les ingénieurs ETS et architectes ETS des écoles d'ingénieurs et celle de Genève est l'une des 15 écoles de ce type en Suisse. Ils sont également admissibles, lorsqu'ils sont inscrits au REG A « après quatre ans d'inscription au REG B, en justifiant d'une pratique efficace et suffisante » et à la suite d'un « examen faisant preuve des qualités nécessaires à l'exercice correct de la profession », selon le règlement de la Fondation des registres suisses. Celui-ci comporte aussi des conditions et des procédures spécifiques pour l'inscription au niveau académique du REG A, de techniciens du REG C et d'autodidactes, mais aussi de personnes ayant suivi une formation à l'Ecole des arts décoratifs, par exemple.

Le REG A constitue donc pour eux la dernière étape sur le chemin de leur admission à la SIA.